

Covid-19 : les prestataires ne sont pas des variables d'ajustement

La crise sanitaire que nous traversons est source d'inquiétudes, notamment pour la santé économique des petites entreprises et des professions indépendantes. À ce titre, la Société française des traducteurs (SFT), syndicat français des métiers de la traduction et de l'interprétation, tient à rappeler que les prestataires et les petites entreprises ne sauraient être des variables d'ajustement.

Les délais de paiement sont strictement encadrés par la loi. En France, le délai de paiement entre entreprises est fixé par principe au 30^e jour suivant l'exécution de la prestation et ne saurait dépasser 60 jours à partir de la facturation (ou 45 jours fin de mois). La fixation de ce délai résulte de négociations entre les prestataires et leur clientèle et ne saurait en aucun cas être imposée unilatéralement par cette dernière.

De même, certaines grandes entreprises arguent de la situation actuelle pour obtenir de leurs prestataires des baisses de tarifs comprises entre 10 % et 20 %. Ces prestataires sont bien souvent de très petites entreprises déjà fragilisées par la crise actuelle et par le ralentissement de l'activité, qui se répercutent sur leur carnet de commandes. Là aussi, il n'appartient pas aux entreprises clientes de fixer les tarifs des prestations qu'elles achètent.

L'État a mis en place des aides pour les entreprises en difficulté. La crise sanitaire actuelle ne saurait donc en aucun cas justifier de telles pratiques injustes et abusives, voire illégales.

Par ailleurs, la SFT tient également à saluer l'initiative de clientes et de clients qui ont proposé de payer leurs prestataires plus rapidement. Dans cette situation difficile pour toutes les entreprises, la SFT appelle chacun et chacune à faire preuve de solidarité et de respect. Car c'est ensemble que nous pourrions traverser cette crise.

Pour plus d'informations sur la SFT, rendez-vous sur le site www.sft.fr ou bien contactez-nous par courriel : secretariat@sft.fr

À propos de la SFT

Créée en 1947, la Société française des traducteurs (SFT) est un syndicat professionnel qui promeut les métiers de la traduction en France et défend les intérêts de celles et ceux qui les exercent.

Forte de plus de 1 600 membres, elle représente les différents statuts, domaines et secteurs constituant le paysage professionnel de la traduction en France, ainsi que les personnes en formation ou ayant cessé d'exercer.

Premier groupement professionnel de ce secteur en France, le syndicat forme une interface naturelle avec le marché, la communauté de la traduction et les organismes et pouvoirs publics.

La SFT est membre fondateur de la Fédération internationale des traducteurs (FIT) et membre de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL).

Elle entretient également des liens étroits avec ses associations sœurs, d'éminents partenaires institutionnels, ainsi qu'avec les écoles et universités qui forment aux métiers linguistiques. www.sft.fr